

<b>CRÉDITS D'IMPÔT R&amp;D</b>		✓
1.	États financiers des 3 dernières années	
2.	Copie des rapports d'impôt T2 et C17 des 3 dernières années et l'année en cours	
3.	Copie des avis de cotisation d'impôts des corporations fédérale et provinciale des 3 dernières années	
4.	Copie des rapports scientifiques des 3 dernières années et de l'année en cours	
5.	Copie des derniers états financiers internes les plus récents	
6.	Preuve de remises des retenues à la source et TPS / TVQ	
7.	Bilan personnel de tous les actionnaires	
8.	Plan d'affaires ou sommaire exécutif en format électronique	
9.	Approbation préalable de projet de l'ARC (si possible)	
<b><i>Dans le cas d'un financement pour l'année en cours, ajouter :</i></b>		
10.	Prévisions financières (États des résultats, budget de caisse, etc.)	
11.	Demande de garantie d'Investissement Québec	
12.	Sommaire écrit des activités de R&D qui seront effectuées au courant de la période financière	
<b>APRÈS ACCEPTATION :</b>		
13.	Estimation des crédits d'impôt RS&DE	
14.	Journal des salaires (pour l'année financière ou la période de la réclamation)	
15.	Autorisation de transmettre un remboursement d'impôt à un tiers	

**N.B. :** Prenez note que nous exigeons un dépôt<sup>1</sup> au montant de **500 \$** avant la présentation de votre dossier au conseil d'administration.

<sup>1</sup> Applicable sur les frais d'analyse de dossier et remboursable seulement en cas de refus par le conseil d'administration.